

F.B

CORONAVIRUS/COVID19

Protocole sanitaire d'ouverture du Complexe Nautique de Saint-Avoid suite aux recommandations du Ministère chargé des sports.

Le protocole est établi du mardi 1 septembre au dimanche 13 septembre. La direction se réserve le droit de le faire évoluer en fonction des recommandations sanitaires gouvernementales et des comportements observés. Il s'applique en complément du Règlement Intérieur et du POSS.

Le protocole sanitaire est défini comme suit :

- Ouverture du Complexe Nautique de la Communauté d'Agglomération Saint-Avoid Synergie du mardi 1 septembre au dimanche 13 septembre comme suit : du lundi au samedi en bassins extérieurs ou intérieurs (en fonction de la météo) et les dimanches en bassins intérieurs (voir avis de presse pour les horaires).

- Bassins extérieurs avec fréquentation limitée à 500 personnes (dont 60 pour le petit-bassin) en instantané.

ou

- Bassins intérieurs avec fréquentation limitée à 150 personnes (dont 50 pour le petit-bassin) en instantané.

- L'accès est interdit aux personnes présentant des signes respiratoires et digestifs.

- Un plan de circulation entrée et sortie distincte est matérialisé (bassins intérieurs et extérieurs)

- Une signalétique relative aux règles à respecter par les usagers en matière d'hygiène, gestes « barrière » et distanciation physique à l'entrée et dans l'établissement est affichée. Les portes d'entrée et de sortie resteront ouvertes.

- A l'entrée de l'établissement, le retrait des gants de protection et le lavage des mains avec une solution hydroalcoolique sont obligatoires. De même, le port du masque est obligatoire en intérieur et, jusqu'aux douches.

- Avant l'entrée dans les bassins, la douche savonnée, le passage par le pédiluve et le retrait des masques de protection sont obligatoires.
- Rappel, l'accès de l'établissement est interdit aux enfants de moins de 10 ans non accompagnés d'un adulte. Cependant, nous conseillons fortement que les enfants de moins de 16 ans soient aussi accompagnés d'un adulte.

Utilisation en bassins extérieurs :

- Seuls les toilettes, cabines de change, douches et pédiluves extérieurs sont mis à disposition et des nettoyages réguliers par le personnel d'entretien sont effectués.
- Seuls les espaces verts autour des bassins sont autorisés pour la détente.
- Nous invitons les utilisateurs du Complexe Nautique à venir revêtus de leur maillot de bain, à laisser leurs objets de valeurs chez eux et à prendre leur douche de fin de session à leur domicile.
- Les bancs de change, sèche-cheveux, distributeurs de boissons et friandises, casiers individuels, vestiaires, toilettes et douches intérieurs sont interdits.

Utilisation en bassins intérieurs :

- Pour les casiers, les douches, les toilettes, les cabines de change individuelles, les bancs aux bassins, un affichage obligeant à garder la distanciation physique est apposé, il doit être respecté.
- Les vestiaires collectifs sont interdits.
- Les bancs de l'espace sèche-cheveux, les sèche-cheveux, les distributeurs de boissons et friandises sont interdits.
- Pas de prêt de matériel pédagogique au public et aux associations. Les utilisateurs sont autorisés à employer leur matériel personnel.
- Il est interdit de manger aux bassins.

Saint-Avoid, le 13 août 2020

Le Président,

F.D S. COSCARELLA

